

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D’UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : juillet-août-septembre 2023

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	41 322,96 \$
Personnel du cabinet du ministre Jonatan Julien	9 667,91 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	104 225,93 \$
Total ¹	155 216,80 \$

1 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.